



Initiative

11 jeunes du territoire de la communauté de communes ont monté un projet de séjour en Espagne pour les vacances de printemps 2014. Pour financer ce voyage, plutôt que quémander des aides aux parents ou aux communes, ces ados ont mis en place différentes actions, dont le débroussaillage de chemins publics sur les communes de Siaugues Sainte-Marie, Langeac et Chanteuges. Sur la photo nous les voyons en pleine action de nettoyage du sentier de la gravière. Félicitation pour cette initiative qui nous l'espérons en appellera d'autres, et qui démontre que les jeunes ont aussi l'esprit citoyen. ■

Vols

La commune de Chanteuges a été la cible de personnes indélicates qui ont dévalisé par deux fois, à l'automne et au printemps les locaux communaux du bourg et de la gare.

Les malfaiteurs se sont introduits de nuit dans les garages et ont emporté tout le matériel ainsi que le camion. Ils ont fracturé les portes, occasionnant de lourds dégâts. Pour votre information sachez que le coût de ces vols s'est élevé à 43 390 euros décomposé de la façon suivante :
Rachat d'un camion d'occasion : 18 316 €
Matériel de tonte : 4 503 €
Outillage : 9 053 €
Location d'un véhicule : 2 200 €
Réfection des portes d'entrées des 2 dépôts : 6 848 €
Nous avons fait poser des systèmes d'alarme pour un coût de 2 470 euros. La compagnie d'assurance nous a remboursé la somme de 21 544 € pour les deux sinistres en tenant compte de la vétusté du matériel. Si l'on enlève la TVA récupérable de 4 295 €, il reste à la charge du contribuable de Chanteuges la somme de 17 551€ que nous n'avons bien sûr pas pu utiliser pour d'autres travaux. ■

Entretien de la voirie

Chaque année nous procédons à la réparation de la voirie goudronnée. Nous rebouchons dans un premier temps les parties endommagées (nids de poules etc.) par de l'enrobé à froid, opération réalisée par nos employés communaux. Ce fut le cas route du Monget, rue du Fouaï, route de la Combe pour lesquelles pas moins de 72 T furent utilisées. Ces parties sont ensuite « fixées » par un goudron avec gravette : Plus de 100 T de gravette (pierre fine) et 100 T de 31/5 (gravillons), assemblées par 20 T d'émulsions (goudron). Chaque année un secteur plus à fond est prévu, c'est-à-dire que nous réalisons des réfections en quasi-totalité : l'an dernier, c'est le village de la Bretagne qui a bénéficié de ce traitement sur la route communale, et cette année la rue principale de Bourleyre dite « le Fouganier » et certaines rues adjacentes, ont été regoudronnées. Certes, il reste toujours à faire, mais nous étalons ces dépenses annuellement. ■



Edito

Le 28 mars dernier vous avez élu une nouvelle équipe municipale, je tiens, au nom de celle-ci, à vous remercier pour votre mobilisation malgré la présence d'une seule liste. Vous nous avez confié la difficile, mais passionnante mission de vous représenter durant les 6 prochaines années.

Je profite de cet éditorial pour poser un regard sur le mandat qui vient de s'achever et adresser toute ma gratitude, pour leur implication et leur coopération, aux membres du conseil qui ont souhaité mettre un terme à leur engagement.

C'est avec la même détermination, la même envie de réussir nos projets, animés des mêmes convictions et avec l'engagement de servir l'intérêt général que nous aborderons ce nouveau mandat.

Nous devons continuer à innover, concerner et être réactifs. Merci à chacune et chacun de nous avoir accordé votre confiance. L'été s'éloigne, il nous a offert l'occasion d'apprécier les manifestations qui ont composé la saison estivale. Cette saison, qui attire beaucoup de touristes dans le haut-Allier, donne une bonne image du dynamisme de notre commune.

Nous allons reprendre le rythme biannuel pour la parution du bulletin municipal qui se veut être un lien entre les habitants ainsi qu'une source d'information des travaux et de la vie de la commune. CHANTEUGES est souvent mis en avant pour ses paysages, son patrimoine, sa qualité de vie... Mais il est une richesse plus précieuse encore, ce sont ses femmes et ses hommes qui font vivre et bouger la commune.

Vous trouverez dans ce bulletin des petites informations qui montrent que la vie est parfois compliquée et qu'il n'est pas toujours facile de cohabiter. Vous y trouverez aussi des sources de satisfaction avec quelques réalisations de jeunes, et des informations qui sont censées nous faciliter la vie quotidienne.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et à l'heure de rentrer dans l'hiver, de bonnes fêtes de fin d'année.

FRANCK NOEL BARON

Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information hiver 2013 / N°10



Un premier prix en récompense d'un travail de longue haleine...

...vient récompenser les habitants de Chanteuges, jardiniers, amateurs, riverains des calades et agriculteurs qui ont su préserver, entretenir un patrimoine naturel exceptionnel.

Initié à partir de 2001 par la première municipalité de Franck NOEL BARON, le fleurissement fut d'abord l'affaire de Sandrine, Marie Paule puis Corinne avec une réelle volonté d'embellir et d'apporter de la couleur à Chanteuges.

A partir de 2007, une étape cruciale a vu le jour avec l'aménagement de la place de Canteugheol sous la houlette d'une nouvelle municipalité et l'arrivée d'une nouvelle équipe chargée du fleurissement avec

Bernadette, Colette et Jean Marc. L'apport de nouvelles techniques culturales avec l'introduction de plantes vivaces, pérennes, peu exigeantes en entretien et arrosages, le réaménagement de certains espaces ont donné un élan certain à notre participation au « concours départemental des villages fleuris » avec un 3ème prix, puis un 2ème prix ex aequo et enfin ce 1er prix à notre grande surprise qui nous ouvre les portes du concours régional en 2015. Nous associons à cette réussite le personnel municipal qui plante, arrose, désherbe et taille pour le plaisir de nos yeux !



ÉTAT CIVIL

Naissances
Shanna Payat
Lénaïc Vizade
Maëlys Paulet
Lucie Testud
Laure Bayout
Lyhana Ramenatte
Décès
Delair Henri
Trincal René
Brugiroux Paule vve Plantin
Le Boucher Mathilde Vve Manoury
Curzon Paul
Vissac Lucien
Pic Marie ép. d'Albert Hilaire
Rocher Fernand
Page Gérard
Pelon Jeanne Vve Cussac
Roche Clément
Mariages
Gisclard Philippe, Grenouillet Gisèle
Vigier Luc, Couret Julie
Pitot Grégory, Page Gaëlle

Ours

ont participé à ce numéro :
Rédacteurs : Franck NOËL BARON ; Jean Paul PASCAL ; Julien VIZADE ; Jean Marc GOGUELY ; Colette BEAUD ; Annie PAGE.
Photos : Jean Paul PASCAL ; Sandrine ROUX ; Annie PAGE.
Conception graphique : Véronique Béné / vivadesign.fr
Impression : Imprimerie Phil'Print

Il fait bon vivre à Chanteuges...

L'extension du lotissement « la bastide » a dix ans maintenant. Nous constatons avec plaisir que, année après année, ce dernier se remplit. Après les foyers BAYOUT et MERLE, l'année dernière, ce sont 2 autres constructions, (les couples CUSSAC et RAMENATTE) qui mettent un toit à leur future demeure (notre photo). On peut souligner pour ces 4 réalisations (et pour bien d'autres aussi), que ces jeunes ont réalisé en grande partie eux-mêmes leurs constructions. Preuve s'il en était besoin que les jeunes ne sont pas démunis de courage, de savoir faire et de débrouillardise. En plus du fait qu'ils aient choisi notre commune, ce dont nous sommes fiers, nous tenons à les féliciter. ■



Un nouveau bureau pour le SE2A Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, chaque commune affiliée au Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Auteyrac a nommé ses délégués.

Le Président en exercice Roger Portal, battu lors du scrutin municipal dans sa commune de Vissac-Auteyrac et n'ayant plus de délégation, ne pouvait briguer un nouveau mandat. Le SE2A devait se trouver un nouveau Président. Ce fut fait en la personne de **Michèle Malfan-Parrin**, maire fraîchement élue de Vissac-Auteyrac. 3 vice-présidents et un secrétaire ont ensuite été désignés : **1^{er} Vice-Président, Serge Boissier (St-Arcons d'Allier) ; 2^e Vice-Président, Philippe Molherat (Mazeyrat d'Allier) ; 3^e Vice-Président, Jean-Louis Noton (Charraix) ; secrétaire : Julien Vizade (Chanteuges).** Les indemnités des élus ont été fixées, avec une baisse de 17 % de l'indemnité du président et un renoncement à leurs indemnités pour les vice-présidents. Ces modifications à la tête du SE2A n'entraîneront pas de changement dans l'équipe opérationnelle du syndicat, composée de Christine Lassagne (secrétaire),

Aurélien Sicard (technicien), Eric Fournial et Patrick Fromage (agents). Toute l'équipe poursuivra ses efforts pour permettre le meilleur fonctionnement possible du SE2A.

Informations tarifaires :

A titre indicatif, voici quelques informations au sujet des tarifs H.T appliqués par le Syndicat des Eaux d'Auteyrac avec une TVA à 5,5 % pour l'eau et à 10 % pour l'assainissement.
Droit de branchement : 260.00 euros.
Abonnement d'eau compteur standard : 45.50 euros.
Abonnement d'eau gros compteur : 68,00 euros.
Eau 1ère tranche 0 à 200 m³ : 0,83 euros.
Eau 2ème tranche 200 à 500 m³ : 0,75 euros.
Eau 3ème tranche + de 500 m³ : 0,60 euros.
Taxe pollution domestique : 0,24 euros.
Redevance contrôle assainissement individuel existant : 100 euros.
Redevance de réalisation d'assainissement non collectif : 200 euros.
Téléphone du Syndicat : 04 71 74 23 78, n'oubliez pas de lui communiquer tout changement de noms (ventes, locations...) et les relevés des compteurs à ces moments là. ■

Du bruit... et des incivilités.

MODUS VIVENDI

Qui ne s'est un jour ému du déclin de son village, de la fermeture de son école...

Chanteuges tire son épingle du jeu et voit sa population se maintenir à un niveau acceptable. Des quartiers nouveaux ont poussé permettant l'installation de nouvelles familles et l'arrivée de nombreux enfants.

Ces petits derniers sont assez bien tolérés, mais le temps de l'adolescence vient vite avec ses classiques pétarades de « moby-lettes ». Subitement ils deviennent « NON GRATTA » (indésirables). Les adultes ayant oublié leurs propres turpitudes s'empresment de les stigmatiser... ils seraient la cause de tous les maux... et viendra le temps des petits enfants ! C'est vrai après tout, ces gamins feraient mieux de s'inspirer de la Sagesse de leurs aînés.

En effet, l'adulte cet être parfait ne se permettrait jamais de ne pas respecter les règlements qu'il a lui-même contribué à mettre en place (et bien plus restrictif aujourd'hui !)

L'adulte se comporte toujours en bon termes avec ses voisins, s'empresse de dire bonjour et d'être serviable. Fort de son expérience il ne traversera jamais Chanteuges à une vitesse excessive, ne fera aucun bruit avant 8h00 ou après 19h30 et surtout respectera la trêve dominicale afin de ne pas gêner son entourage.

Le rural qui se rend en ville en tolère le fond sonore et les contraintes bien qu'il déplore qu'il faille payer pour uriner.

Le citadin qui a fait le choix de s'installer en campagne subitement tente d'imposer ses règles : le chant du coq serait proscrit, les cloches des églises bannies et comble de la bêtise les moissonneuses interdites « by night » (en nocturne).

S'il est plaisant d'avoir une prairie, des vaches, un champ de blé pour voisinage, il est bon de rappeler que les travaux agricoles sont tributaires des aléas climatiques (humidité, température...) et qu'effectivement ils peuvent se poursuivre quelques heures par an, tard dans la nuit.

Demandons-nous avant tout si nous même avons adopté le bon MODUS VIVENDI (mode de vie).

Le projet de Parc naturel régional des sources et gorges du Haut-Allier est né de la volonté des élus du SMAT du Haut-Allier et de celle des élus du Haut Allier lozérien de voir leur territoire bénéficier du label « Parc naturel régional ».

Ce label reconnaît les territoires ruraux qui ont un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable et qui mettent en œuvre un projet de développement axé sur ces patrimoines.

Il y a aujourd'hui 48 Parc naturels régionaux en France.

Le SMAT du Haut-Allier et le territoire Lozérien du Haut-Allier ont porté une demande de candidature auprès des deux Régions concernées qui, en 2010, ont reconnu la légitimité de ce territoire et accepté de soutenir la démarche de préfiguration.

En 2011 une association de préfiguration a été créée. C'est une structure légère qui a en charge la phase de concertation pour l'élaboration du projet. Le périmètre d'étude rassemble 88 communes (69 en Haute-Loire et 19 en Lozère) autour de l'axe Allier, entre Devès et Margeride (cf carte)

Le travail qui s'engage aujourd'hui consiste à définir, ensemble, les actions qui pourraient être menées sur ce territoire en référence à 11 enjeux principaux définis lors d'un grand forum multi acteurs, fin 2011 à Saint-Privat-d'Allier.

Ces 11 enjeux sont les suivants :

- **Miser sur l'eau de qualité** comme un atout de développement économique du territoire rural ;
- **Promouvoir une agriculture de montagne** diversifiée qui préserve les ressources naturelles et tend vers l'autonomie énergétique et alimentaire ;
- **Développer une attention forte aux paysages** : lutter contre la « fermeture des vallées », éviter la banalisation des paysages, encourager les pratiques favorables à la qualité des paysages ;
- **Participer à la politique d'accueil** adapté aux enjeux de la ruralité pour attirer de jeunes ménages ;
- **Travailler avec les gestionnaires** (agriculteurs, forestiers, ayant droits...) pour préserver la qualité écologique des milieux, favoriser la diversité des espèces et maintenir un paysage entretenu dans les espaces agricoles ;
- **Développer et créer des entreprises artisanales et industrielles** autour des ressources locales (bois, productions agricoles et de l'écoconstruction) ;
- **Faire le choix de l'écotourisme** qui permet de mieux qualifier l'offre actuelle, de développer de nouveaux produits et de préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers ;
- **Conforter la ligne ferroviaire** comme un axe majeur du territoire et chercher à développer des usages locaux (fret, tourisme, voyageurs...);
- **Inciter à la réduction des déchets** à la source, à l'autonomie et l'exemplarité dans la gestion des déchets ;
- **Préserver la biodiversité forestière** tout en permettant une exploitation durable et économiquement viable ;

• **Mieux connaître, protéger et conserver les patrimoines culturels** (bâti, histoire, savoir-faire...) qui sont des éléments d'identité forts du territoire ;

Des ateliers de travail regroupant les principaux acteurs ont été mis en place et se sont réunis les 6 et 7 Décembre 2012 lors du Forum d'écriture de charte à Saugues. De premiers échanges avec les élus des Communautés de communes et des Communes au sujet des actions à inscrire dans la charte du projet sont en cours.

L'important est que chacun s'exprime, donne son avis et ses idées pour l'avenir du territoire.

Un Parc ce n'est pas une réglementation environnementale qui vient arbitrairement sur un territoire, c'est un projet de développement qui met en œuvre un partage harmonieux des activités avec des valeurs et une vision commune de l'avenir. Cela donne du dynamisme au territoire en même temps qu'un soutien aux projets innovants qu'ils soient économiques, sociaux environnementaux ou culturels.

Ce n'est pas une administration supplémentaire mais une aide au développement de qualité. L'équipe d'un Parc est là pour aider les porteurs de projets privés, les acteurs publics à faire des projets ensemble et à trouver les financements. L'Etat, les Régions et Départements soutiennent financièrement les Parcs naturels régionaux.

Le Parc sera donc ce que les acteurs du territoire voudront en faire, au terme de la concertation (fin 2013), un projet d'actions à conduire et d'engagement solidaire sera proposé : il appartiendra ensuite à chaque commune et à chaque Communauté de Communes de décider librement d'y adhérer ou pas.

Si l'adhésion est générale le Parc pourra être créé, si ce n'est pas le cas le Parc ne sera pas créé.

Précision sur l'avenir du SMAT : Si le Parc est créé, le SMAT sera dissout et la majeure partie de ses missions seront reprises au sein du Parc. Les communes qui font actuellement partie du SMAT et qui ne pourront être dans le Parc continueront à bénéficier de l'appui des équipes du Parc, par solidarité. Un comité de réflexion du SMAT travaille actuellement sur ce scénario.

Les habitants sont aussi force de proposition, l'association de préfiguration a déjà reçu un certain nombre de propositions.

Chacun peut donner sa contribution sur le site internet : www.pnr-haut-allier-margeride.fr ou écrire à l'adresse suivante : Association de préfiguration du Parc naturel régional des gorges du Haut-Allier Margeride, 17 avenue Jean-Baptiste Tuja, BP 44, 43300 LANGEAC.

Les membres de l'association : Conseil régional Auvergne, Conseil régional Langue-doc-Roussillon, Conseil Général Haute-Loire, Conseil Général Lozère, SMAT du Haut-Allier, Communauté de Communes du Haut-Allier, Communauté de Communes Margeride Est ■

Agenda des prochaines animations à Chanteuges

Pour l'Association culturelle et sociale de Chanteuges

- 23 novembre 2014 **bal musette** avec Angélique Servant.
- 27 décembre 2014 **bal disco** avec Disco Sandy.
- en février 2015 **film à la salle des fêtes** : « les chèvres de ma mère » (à confirmer).
- 15 mars 2015 **vente de vêtements** de particuliers à particuliers : adultes, enfants, bébés.
- 11 avril 2015 **chasse aux œufs** pour les enfants de la commune.
- 10 mai 2015 **foire de mai**.

Pour le Comité des fêtes

- 14 décembre 2014 **Arbre de Noël**.
- 1 février 2015 **repas convivial** ouvert à tous les habitants.
- 23 et 24 mai 2015 **fête de Pentecôte**.
- Août 2015 **repas convivial**.
- 25 octobre 2015 **marche des Feuilles mortes**.
- 31 octobre 2015 **Assemblée générale**.

Pour l'APPMA de la basse Desges

- 6 juin 2015 **fête de la pêche** à la Gravière.



Bibliobus...

Les livres pour prêt gratuit sont renouvelés tous les six mois. Vous pouvez aussi demander un titre précis, Colette BERAUD pourra le retirer pour vous à la bibliothèque de LAN-GEAC. ■

Photo : Philippe Kurlapski / wikimedia commons

Histoires de poules...

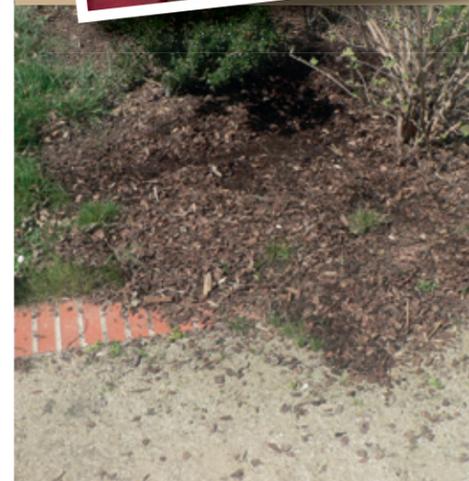
Lors de l'aménagement de la place de la gare, toute la partie non goudronnée fut plantée de gazon et bordée d'arbustes.

La mise en place de ces haies nécessita de retourner une bande de terre d'environ 50 cm pour permettre les plantations, et les recouvrir ensuite d'écorces de pin.

C'était sans compter sur la présence de poules voisines, qui n'hésitèrent pas à escalader un talus aussi abrupt qu'embroussaillé, pour trouver là un terrain favorable à leur quête perpétuelle de vermines.

Ce grattage ne fut pas une chance pour les arbustes qui se retrouvèrent vite déshabillés de leur écorce et dépouillés de terre sur leurs racines.

Il n'y eut d'autres solutions que de recouvrir leurs pieds, d'une grille de protection, ancrée dans le sol par des tiges en fer, (notre photo) : une semaine de travail pour nos employés, aidés par l'élu responsable du fleurissement, pour mettre fin à la sinistre besogne de ces gallinacés.



FAUT-IL LABOURER LES CHEMINS ?

Il y a-t-il un besoin urgent d'agrandir certaines parcelles agricoles au point d'en être contraint à labourer les chemins qui les desservent ?

La question peut faire sourire, et pourtant chaque année nous déplorons des incivilités en la matière (notre photo). Le chemin est ainsi défoncé sur sa partie inférieure et recouvert de terre, devenant de la boue à la première pluie.

Cette situation, qui n'est pas nouvelle devient intolérable.

Le conseil, unanimement, est bien décidé à sévir : Si cela devait se reproduire, la partie jouxtant la propriété sera empierrée et compactée, la facture correspondant sera ensuite envoyée au faufif riverain, avec une mise en recouvrement par les services du trésor public (qui savent récupérer leur argent). ■